

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D' INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021. AUTORISATION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D' INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021. AUTORISATION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

L'article L.1612-1 du CGCT encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget 2021 prévue en avril prochain, le maire est autorisé :

- à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2020 ;
- à mandater le capital de la dette ;
- à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette sur autorisation de l'organe délibérant ;
- à liquider et à mandater les crédits de paiement des autorisations de programme prévus pour l'exercice 2021 par délibération.

Ces dépenses autorisées par anticipation devront être reprises sur la base des autorisations telles que décrites par la suite, au budget primitif de l'exercice 2021.

Le montant des crédits votés en 2020 (hors restes à réaliser de 2019 et hors AP) aux comptes de dépenses d'équipement (comptes 20, 204, 21, 23) s'élève à 7 982 374,64 €.

	Total des crédits ouverts en 2020	25%
20	198 676,00 €	49 669,00 €
204	757 315,00 €	189 328,75 €
21	6 935 651,64 €	1 733 912,91 €
23	90 732,00 €	22 683,00 €
Total	7 982 374,64 €	1 995 593,66 €

Il est nécessaire d'inscrire notamment les opérations suivantes :

Au chapitre 20 Immobilisations incorporelles :

- Etude pour le réaménagement des cours d'école : 14 669 €
- Schéma directeur immobilier / Décret tertiaire : 30 000 €
- Acquisition de logiciels et licences informatiques : 5 000 €

Au chapitre 204 Subventions d'équipement versées :

- Attribution de compensations d'investissement : 166 899 €
- Subventions aux agents municipaux pour l'achat de vélos, trottinettes, gyropodes ou tous autres systèmes assimilables : 1 000 €

Au chapitre 21 Immobilisations corporelles :

- Acquisitions immobilières : 446 640 €

- Achat de mobilier pour les services municipaux : 10 000 €
- Pose de disconnecteurs sur les branchements d'eau : 30 000 €
- 2ème tranche du Labyrinthe des Bords de Jalles : 60 000 €
- Travaux d'aménagement des espaces verts : 70 000 €
- Plantations (dont rue Debussy) : 13 000 €
- Installation de jeux d'extérieur : 15 000 €
- Achat de divers matériels pour le service Cadre de vie : 25 000 €
- Installation de bornes pour véhicules électriques : 25 000 €
- Travaux d'éclairage public : 50 000 €
- Travaux d'enfouissement de réseaux : 30 000 €
- Travaux divers de voirie : 50 000 €
- Achat de véhicules pour les services : 70 000 €
- Achat et pose de mobilier urbain : 25 000 €
- Travaux dans les écoles : 100 000 €
- Travaux dans les équipements sportifs : 60 000 €
- Travaux dans les équipements culturels : 60 000 €
- Travaux dans les logements appartenant à la Ville : 70 000 €
- Travaux divers dans les bâtiments publics : 60 000 €
- Achat d'équipement pour la cuisine centrale : 15 000 €
- Achat de matériel d'expositions pour le service Transition écologique et Développement durable : 5 000 €
- Achat d'équipement de sensibilisation sur la transition écologique : 5 000 €
- Acquisition d'un stand mobile pour l'équipe du marché municipal : 1 000 €
- Acquisition de matériel informatique et technologique pour les médiathèques : 3 030 €
- Achat de matériel informatique pour les services : 25 000 €
- Achat d'équipement pour le cinéma : 3 000 €
- Aménagement des postes de travail : 3 000 €
- Achat de mobilier scolaire : 5 000 €
- Achat d'appareils électro-ménager pour les écoles : 4 625 €
- Achat d'appareils électro-ménager pour la petite enfance : 5 000 €

Au chapitre 23 Immobilisations en cours :

- Avances sur marchés publics : 22 683 €

Le montant des crédits votés en 2020 au compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) s'élève à **20 000,00 €**.

	Total des crédits ouverts en 2020	25%
165	20 000,00 €	5 000,00 €

Il est nécessaire d'inscrire les opérations suivantes sur ce compte :

- Remboursement des cautions aux locataires : 5 000 €

Autorisations de Programme/Crédits de paiements :

Pour les AP/CP, les crédits provisoires seront les crédits de paiement 2021 prévus dans les AP/CP en cours y compris les mises à jour à savoir :

	CP 2021
Construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre PMF	4 500 000,00 €
Restructuration des tribunes et aménagement des vestiaires du stade de Gajac	1 500 000,00 €
Programme pour la ligne verte : - Travaux de menuiseries (centre équestre, écoles) - Isolation de l'école élémentaire d'Hastignan - Amélioration de la cour de l'école élémentaire de Cérillan - Travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments	1 400 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget primitif 2021.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 sur les chapitres budgétaires indiqués.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 16 décembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_183
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_183-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_183-DE-1-1_0.xml	text/xml	970
Nom original :		
DG20_183.pdf	application/pdf	1027235
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_183-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1027235

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 10h58min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 10h58min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 10h58min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 10h59min47s	Reçu par le MI le 2020-12-21